

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2015

L'année 2015 et le mardi 08 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absente excusée : Madame Houria GOMEZ

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Monsieur Eric ARSAC.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CONTRAT D'ASSURANCE «MULTIRISQUES COMMUNE »

Le 1er Adjoint au Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre un nouveau contrat d'assurance « multirisques commune », le contrat d'assurance actuel arrivant à son terme au 31/12/2015. A cet effet, un courrier de mise en concurrence a été envoyé le 09 juin dernier à plusieurs compagnies d'assurance. La date limite de réception des offres a été fixée au 10 juillet 2015.

Le 1er adjoint au Maire présente au conseil municipal les diverses offres reçues, concernant ce contrat d'assurance « multirisques commune ». Monsieur ZANON Jean-Luc ne participe pas au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la compagnie d'assurance GROUPAMA de MONTELMAR pour un montant annuel de 5031 € pour l'année 2016 et charge le Maire de faire le nécessaire.

MOTION DE L'AMF POUR UNE ACTION NATIONALE CONCERNANT LA BAISSSE DES DOTATIONS

Le Maire expose au conseil municipal que les communes et les intercommunalités de notre département, comme celles de tous les départements, se trouvent confrontées à des difficultés d'une gravité exceptionnelle.

Au plan d'économie décliné sur les années 2015-2017, s'ajoutent les charges liées au désengagement de l'état pour un certain nombre de services comme les TAP, les passeports, l'instruction du droit des sols, et autres. Par ailleurs, les fermetures de services publics (perceptions, postes, service médical, maternités) continuent de sévir, privant nos territoires des conditions essentielles à leur développement.

Depuis des années, nos responsables nationaux, quel que soit leur bord politique, ne cessent de répéter : que les communes de France sont des maillons essentiels de notre démocratie ; que ce sont les communes et les intercommunalités avec la diversité de leurs interventions qui sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ; que ce sont nos collectivités qui facilitent la vie quotidienne de nos habitants et qui assurent leur bien vivre ensemble ; que ce sont nos collectivités qui accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire et que ce sont elles qui jouent un rôle majeur dans l'investissement public notamment dans le BTP, soutenant ainsi la croissance de l'emploi, mais aussi la vie sociale, économique, culturelle et sportive.

Les maires et les présidents de communautés de la Drôme en ont assez du double discours qui consiste à défendre la commune devant les élus locaux et à prendre des décisions sur le plan national qui contribuent à les faire disparaître.

La diminution drastique des ressources locales, associée aux fermetures de services, pénalise nos concitoyens. Ce phénomène est perçu de façon dramatique dans les communes rurales. En outre notre association estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. Nous tenons à redire que les élus locaux sont des femmes et des hommes engagés, guidés par leur envie et leur passion pour leur commune ou leur intercommunalité.

Pour toutes ces raisons, l'Association des Maires de France (AMF) demande :

- la révision du programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier ;
- l'arrêt immédiat du transfert des charges ;
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée ;
- la mise en place d'un véritable fond triennal d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal ;
- la liberté pour les communes de garder, ou non, la maîtrise de la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- une plus grande souplesse dans l'organisation de la réforme territoriale afin de prendre en compte les spécificités géographiques et humaines de nos territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'associer à l'action initiée par l'Association des Maires de France et alerte solennellement les pouvoirs publics et la population sur les conséquences des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de passer une convention entre la médiathèque départementale et la commune. Cette convention a pour objet d'offrir aux habitants de la commune un accès à un service de qualité au sein de la bibliothèque municipale, notamment par l'apport d'une aide technique et financière accordée par le Département et sa médiathèque départementale. En échange de cette aide, la commune

s'engage à respecter un cahier des charges et des règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, tels qu'énoncés dans la dite convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver cette convention entre la médiathèque départementale et la commune, d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipale et charge le Maire de signer la dite convention.

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLH

Le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la fusion de la communauté de communes de Montélimar Sésame et de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne (CCPM), la communauté d'agglomération de Montélimar Agglomération modifie le PLH (Programme Local de l'Habitat) approuvé en 2011 sur le périmètre de la communauté de communes de Montélimar Sésame pour étendre son application aux autres communes. Cette modification reprend les orientations définies en 2011. Il est globalement retenu un taux d'évolution démographique de 1,2 % sur les communes de l'ex CCPM qui fait seulement l'objet d'un ajustement particulier sur deux communes en raison de leurs équipements et services. Par contre, la programmation reste inchangée pour les communes de l'ex communauté de communes de Montélimar Sésame. Cette modification apporte également des ajustements au programme d'actions en fonction du bilan triennal 2011-2014, certains programmes économiques ayant changé. Ces réajustements permettent d'optimiser les financements de la communauté d'agglomération pour la programmation de logements locatifs sociaux jusqu'en 2017, le temps de définir en concertation avec les différents acteurs du logement, des outils plus efficaces pour répondre aux besoins dans ces domaines. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la modification du PLH de 2011 et charge le Maire de faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1. C.C.A.S. / Affaires sociales :

- Depuis le début de l'année 7 dossiers de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie ont été déposés en mairie, vérifiés, transmis au Conseil Départemental et traités par celui-ci.

- En juillet et août derniers, deux plans canicule (alerte jaune/ niveau 3 sur 4) ont été déclenchés par le Maire pour les personnes fragiles et isolées recensées sur un registre nominatif tenu par la commune ou connues des services sociaux. Pendant ces deux épisodes caniculaires (du 02 au 07 juillet et du 13 au 23 juillet), chaque matin, les services sociaux de la commune ont contacté par téléphone les 19 foyers coucourdois recensés.

2. Services extérieurs :

- Durant la 2ème quinzaine du mois de juillet, l'entreprise SCR Constructions routières a réalisé les travaux de goudronnage, en enrobé, d'une partie de la cour des services techniques, de la placette en face de la boulangerie et la réfection du ralentisseur de vitesse de la

voie communale au quartier Fondchaud. En raison des températures très élevées au mois de juillet, les travaux de rebouchage des « nids de poule » sur l'ensemble des voies communales (6 tonnes d'emplois partiels) ont été reportés ; ils seront effectués à partir de la semaine 38 ainsi que le nettoyage des îlots de la RN7 dans la traversée de notre commune et la pose du gazon synthétique sur les dits îlots.

- Dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie, 3 parcelles très infestées ont été signalées sur notre commune. Les propriétaires ou fermiers ont reçu une lettre de mise en demeure du Maire et du référent « Ambrosie » pour l'élimination de cette plante sur leurs parcelles.

- La DIR a installé des panneaux STOP à chaque débouché de rues et routes de notre commune sur la RN7.

- Sur la RN7, le garde-corps du pont de Leyne sera prochainement remplacé par une main courante en aluminium.

- La borne écotextile située en contrebas de la place Freydier a été déplacée sur la placette en face de la boulangerie.

3. Sécurité du village :

La sirène étatique au SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) a été installée au mois d'août à l'école de Derbières. Les premiers essais de cette sirène ont eu lieu le mercredi 9 septembre 2015 à 14h30. Ces essais ont été concluants.

4. Animations / Sports:

Tous les matchs de rugby de l'équipe de France pour la Coupe du Monde 2015 seront projetés sur écran géant à la salle de réunion de la bibliothèque municipale.

5. Communication :

Au mois d'août, le site Internet communal a reçu 2505 visites, 2ème meilleur score des visites depuis la création du site en 2008. Ces chiffres confirment que notre site est très visité. La mise à jour quotidienne concourt fortement à la réussite de notre site.

6. Urbanisme : (depuis le 02 juillet 2015) :

- Permis de construire : 4 déposés 2 accordés 1 refusé 1 en cours d'instruction.

- Déclarations préalables : 4 déposées 5 acceptées dont 1 sur période précédente.

- Certificat d'urbanisme : 1 informatif 1 opérationnel.

Un 1er bilan financier est fait sur l'avancée du dossier de construction du groupe scolaire : études, honoraires ont été financés par la commune sans avoir recours à l'emprunt. Le dossier est désormais dans la phase financement ; des subventions seront demandées aux différents partenaires institutionnels.

INFORMATIONS

Le rapport qui permet de retracer l'activité du **Syndicat des Portes de Provence (SYPP)** pour l'année 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal par le Maire ; il est lu et commenté. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 du SYPP. Ce

document est mis à disposition du public au secrétariat de Mairie (accueil du public).

La rentrée scolaire 2015/2016 a eu lieu le 1er septembre et s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les effectifs scolaires sont stables : 116 enfants sont inscrits dans les classes de l'école maternelle et de l'école primaire de La Coucourde : 27 enfants dans les classes de petite, moyenne et grande sections de Mme CASE; 26 élèves pour les MS et les CP dans la classe de Mme VINCENT ; 19 pour les GS et CE1 dans la classe de Mme CIEPLINSKI ; 23 pour les CE2 et CM1 dans la classe de Mme GIRAUD et 21 CM1 et CM2 à l'école de Derbières dans la classe de Mr LESEIGNEUR. Il n'y a pas de changement au sein de l'équipe pédagogique.

Tous les travaux demandés par l'équipe pédagogique ont été réalisés.

Depuis la rentrée scolaire, **la cantine accueille journallement plus de 50 enfants pour le repas de midi**. 7214 repas ont été servis l'année dernière au point de restauration scolaire soit + 20,39 % par rapport à l'année 2013/2014.

L'après-midi récréative des Seniors aura lieu le mercredi 9 décembre 2015 à la salle d'animation rurale « Pierre Bonnet ».

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales 2015 est mise en place par le législateur ; cette procédure permet de prendre en compte, à l'occasion des élections régionales, les demandes d'inscription déposées du 1er janvier au 30 septembre 2015 inclus.

Les travaux de construction de la station d'épuration de Lachamp/Condillac vont débiter au cours du dernier trimestre 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 27 octobre 2015 à 18h30.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 14 septembre 2015

Le Maire